

## **BAREME D'HONORAIRES**

## HONORAIRES POUR LA TRANSACTION

Sur le prix de vente TTC, inférieur à <b>15 000 €</b>	1500 € TTC
Sur le prix de vente TTC, de <b>15 000 € à 30 000 €</b>	12 % TTC
Sur le prix de vente TTC, de <b>30 000 € à 50 000 €</b>	10 % TTC
Sur le prix de vente TTC, de <b>50 001.00 €</b> à <b>100 000 €</b>	8 % TTC
Sur le prix de vente TTC, de <b>100 001.00 €</b> à <b>200 000 €</b>	7 % TTC
Sur le prix de vente TTC, de <b>200 001.00 €</b> à <b>400 000 €</b>	6 % TTC
Sur le prix de vente TTC, supérieur à <b>400 001 €</b>	5 % TTC

Ces honoraires sont à la charge du vendeur. Pour les biens faisant l'objet de droit de préemption, urbain renforcé (DPU), les honoraires seront aussi à la charge du vendeur.

## HONORAIRES POUR LA LOCATION

13 € / m² charge locataire et 13€ / m² charge bailleur

Ces honoraires sont à la charge du locataire et du bailleur ; Ils comprennent :

- Les visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail facturé 10 € / m²
- Les états des lieux entrée et sortie facturés 3 € / m²

## **APPLICABLE AU 04 JUIN 2025**